



Honoraires de vente

Barème pour le secteur de Bandol à Hyères VENTES DANS L'ANCIEN

0 - 50 000	: 5 000 ttc
50 001 - 80 000	: 6 000 ttc
80 001 - 100 000	: 7 000 ttc
100 001 - 150 000	: 8 000 ttc
150 001 - 200 000	: 9 000 ttc
200 001 - 250 000	: 10 000 ttc
250 001 - 300 000	: 11 000 ttc
300 001 - 350 000	: 12 000 ttc
350 001 - 400 000	: 15 000 ttc
400 001 - 750 000	: 3%
750 001 - 1 500 000	: 2.5%
1 500 001 - 3 000 000	: 2%
3 000 001 - 6 000 000	: 1.5%
Supérieur à 6 000 001	: 1 %

Barème pour le secteur Sanary/Six-Fours/Bandol VENTES DANS L ANCIEN

0 - 50 000	: 5 000 ttc
50 001 - 80 000	: 6 000 ttc
80 001 - 100 000	: 7 000 ttc
100 001 - 150 000	: 8 000 ttc
150 001 - 200 000	: 9 000 ttc
200 001 - 250 000	: 10 000 ttc
250 001 - 300 000	: 15 000 ttc
300 001 - 350 000	: 16 000 ttc
350 001 - 400 000	: 17 000 ttc
400 001 - 750 000	: 3%
750 001 - 1 500 000	: 2.5%
1 500 001 - 3 000 000	: 2%
3 000 001 - 6 000 000	: 1.5%
supérieur à 6 000 001	: 1 %

Honoraires terrains constructibles

De 0 à 500 m ²	: 10 000 € TTC
De 500 à 1000 m ²	: 15 000 € TTC
Plus de 1000 m ²	: 20 000 € TTC

Honoraires de location

Frais de mise en location (visite et dossier du locataire, rédaction du bail)

Zonage	Montant imputable au locataire
Zone très tendue	12 € TTC maximum par m ²
Zone tendue	10 € TTC maximum par m ²
Reste du territoire	8 € TTC maximum par m ²

État des lieux d'entrée

Lorsque l'état des lieux d'entrée est réalisé par un agent immobilier, une partie des honoraires peut être mise à la charge du locataire. Toutefois, la part payée par le locataire ne peut pas excéder :

Le montant payé par le propriétaire, dans la limite de 3 € TTC par m² de surface habitable.